

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 37 (1899)
Heft: 20

Artikel: Les étudiants vaudois, leur corps et leur vie : (fin)
Autor: Archinard, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197558>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE
Montreux, Gerzée, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Aux nouveaux abonnés. — Les nouveaux abonnés à dater du 1^{er} juillet, recevront gratuitement le Conteur d'ici à fin juin.

Comme la grêle après vendanges.

Hélas, oui, je viens, comme la grêle après vendanges, vous parler de la *Fête des Narcisses*. Je sais fort bien que les autres journaux en ont dit tout ce qu'on en pouvait dire. Les égoïstes, ils n'ont rien passé ; ils ne m'ont pas laissé le moindre détail, le plus petit incident.

Et pourtant, il faut que le *Conteur* en dise aussi quelque chose de cette belle fête. Si ce n'est pour ses lecteurs, suffisamment renseignés, c'est du moins pour répondre à l'aimable invitation que lui avait adressée le comité d'organisation. Quelque difficile que soit, dans les circonstances présentes, l'accomplissement de ce devoir, il faut s'y soumettre. Ce n'est pas pour leurs beaux yeux que les journalistes sont conviés à toutes les fêtes. A leur plume de s'acquitter ensuite. Que de fois ai-je entendu de simples spectateurs, exposés à l'ardeur du soleil ou pressés par la foule, s'écrier, en apercevant les journalistes assis à leurs places réservées, et entourés par les membres des comités : « Oh ! ces journalistes, ils ont toutes les faveurs. Sont-ils heureux ! »

Tout doux : cela est fort bien pendant la fête, mais après ! Simple spectateur, à vous maintenant le beau rôle. Vous êtes libre. Vous avez payé votre billet ; vous ne devez rien à personne et vous gardez toute la liberté de vos appréciations. Pour le journaliste, ce n'est pas la même chose. Il lui faut rendre compte de ce qu'il a vu et, le plus souvent, en faire des louanges à tout prix. Cela n'est pas toujours facile. Les sentiments et la plume ont quelquefois peine à se mettre d'accord. D'autres fois, en revanche, cela va tout seul. Ainsi en est-il pour la fête des narcisses. On n'en peut dire que du bien.

Nous voici donc à cette fête. Il fait un temps superbe. Le soleil — qui, chacun le sait, est bourgeois d'honneur de Montreux — est à son poste. Il semble s'amuser de la surprise que sa présence cause à tous ces visiteurs, accourus à l'appel du prince Narcisse. Ces braves gens comptaient si peu sur lui. La veille, il pleuvait à torrents et le baromètre lui-même n'osait se prononcer. Bien des personnes, qui n'étaient point curieuses de se faire mouiller, cherchaient à revendre les billets qu'elles avaient arrêtés.

Mais, tandis que partout on désespérait du temps, là-bas, sur la place de la Rouvenaz, on dressait les estrades. Sous la halle du marché, tous les narcisses, descendus en troupe de la montagne, la plupart encore en boutons, ouvraient les uns après les autres leurs blanches corolles, sous les regards confiants des organisateurs. Il ne s'agissait pas de boudier aux nuages. A l'eau tiède, les récalcitrants. Là, coûte que coûte, il fallait bien s'ouvrir et faire

bonne mine à mauvais jeu. Les drapeaux, les écussons, les draperies multicolores apparaissaient aux fenêtres et aux balcons. Dans les maisons, les fillettes, les cheveux enveloppés de papillottes de papier, esquissaient des révérences et des pas de ballets, en fredonnant des rondes. Les garçonnetts en faisaient autant. Etalés sur le lit ou sur les chaises — mais avec défense d'y toucher — les petites robes, les petites culottes de velours ou de satin, roses, bleues, vertes, violettes ; les petits bas, couleur d'herbe printanière ; les petits chapeaux en forme de fleurs.

Au dehors, le vent et la pluie faisaient rage, mais, pas plus que les membres des comités, les gentils bambins ne s'en préoccupaient. Ils reprenaient de plus belle :

Voici le printemps,
Ma tant', tire, lire, lire.
Vive le printemps,
Ma tant', tire, lire, lan.

On est de Montreux ou on n'en est pas ! Et le soleil en est.

Comment ne pas réussir avec une pareille confiance. Et comment la fête des narcisses ne serait-elle pas l'une des plus belles, elle qui associe si heureusement toutes les grâces de l'enfance, à toutes celles de la nature. On ne sait vraiment auxquelles donner la palme, tant elles semblent faites les unes pour les autres. Enfants et fleurs, à la fin on confond tout. Ce bouquet, qui, aux accords d'une musique délicate, s'anime, s'éparpille, se reforme en pyramide, dessinant toutes les figures du kaléidoscope, laisse à l'œil et au cœur une impression indéfinissable de fraîcheur, de grâce et d'innocence.

Après les enfants, les grandes personnes. Plus de naïveté, plus de charmante gaucherie. Une grâce voulue, étudiée, un peu affectée parfois, mais enfin toujours de la grâce.

Le défilé des vélocipèdes et des voitures, décorés avec beaucoup de goût, provoqua plus d'une fois les acclamations des spectateurs qui emplissaient les estrades. Si tous les concurrents n'ont pas été primés, c'est sans doute que les ressources du jury étaient limitées.

Mais le point capital de la seconde partie de la fête, c'est la bataille de fleurs. Tous l'attendent avec impatience. Au coup de canon qui en donne le signal, commence le bombardement. Tout d'abord, cela vous paraît ridicule de voir ces gens, calmes et réfléchis un moment avant, et qui subitement se démentent, s'agitent, comme une troupe d'écoliers à qui l'on a donné la clef des champs. Les bouquets partent de tous côtés, emportant les chevelures des dames, les chapeaux de soie des magistrats. Les serpentins enlacent, sans distinction, dans leurs capricieuses évolutions, jeunes et vieux, tandis que les confetti, qui emplissent l'air, retombent sur tout ce monde en une pluie multicolore, qui pénètre dans les oreilles, dans la bouche, dans le col, dans les poches, partout enfin. Huit ou dix jours après, on en retrouve encore dans ses vêtements.

Est-ce le parfum de toutes ces fleurs, dont l'air est imprégné ; est-ce le miroitement de toutes ces couleurs, papillonnant dans les rayons du soleil, je ne sais, mais il y a, dans cette innocente bataille, une griserie à laquelle le plus grave ne peut résister. Le sentiment de ridicule qu'on avait éprouvé au début se dissipe entièrement. On redevient enfant et l'on en est tout heureux. J'ai vu de nos magistrats, d'entre les plus sérieux, se bombarder de fleurs et de confetti, comme des écoliers.

Tout cela ne vaut-il pas d'être vu ? D'ailleurs, l'on irait déjà pour bien moins dans ce beau pays de Montreux.

Et maintenant, pour prendre congé, je veux, avec mes confrères, remercier le Comité d'organisation et tout particulièrement celui de la presse, de leur aimable réception.

X.

Les étudiants vaudois, leur corps et leur vie.

(Fin.)

Une très heureuse diversion fut cependant apportée par la fondation de la légion académique, qui se constitua fin de 1856 et 1857 pour la défense de la patrie menacée par les prétentions de la Prusse à l'occasion des affaires de Neuchâtel. Le chef de la légion fut le recteur de l'Académie, ancien capitaine d'artillerie. Le Conseil d'Etat félicita les étudiants de cette mesure, qui eut en tout cas pour effet de rapprocher des esprits et des cœurs, momentanément divisés par les dissensions intérieures. Puis le Conseil d'Etat prenait soin de repourvoir peu à peu les chaires de professeurs suisses vacantes et le calme se rétablissait.

Enfin, en 1861, arriva aux écotars académiques un jeune professeur en théologie, homme d'un caractère doux, facile et qui avait su gagner la confiance et l'affection de ses disciples. Par son esprit conciliant, il réussit à amener des concessions réciproques. Après de nombreux pourparlers, un nouveau règlement fut adopté par le Sénat et par l'Académie en 1866.

A dater de cette époque, notre établissement national jouit d'une série d'années de paix et de prospérité. Les diverses chaires devenues vacantes en 1846 étaient toutes repourvues. L'Académie s'enrichit des Facultés techniques et de pharmacie, qui acquirent tout de suite une grande considération. De nombreux étudiants nous écrivirent, parmi lesquels des étrangers au canton et à la Suisse. Les sociétés de Belles-Lettres, Zofingue et l'Helvétia apprirent à remplir chacune leur mission dans la paix et la concorde. Les rangs des Zofingiens s'élargirent par l'admission des élèves de la Faculté libre de théologie. Certaines discussions plus ou moins épineuses furent, sans doute, sur le point de surgir, mais la bonne devise Zofingienne : Patrie, Amitié, Science, reprit toujours son influence. Enfin plusieurs autres sociétés d'étudiants se constituèrent successivement essentiellement dans le but de développer certaines études spéciales.

Mais les meilleures choses tendent aussi à leur fin et tel fut le cas de l'institution séculaire du corps des étudiants. Les diverses modifications subies par l'Académie avaient nécessairement exercé sur lui une grande influence. Les mœurs des étudiants s'étaient adoucies, la vieille discipline académique était devenue moins sévère, le transport des affaires ecclésiastiques dans un autre milieu, tout cela avait beaucoup diminué les attributions du Sénat. La bibliothèque des étudiants avait perdu une partie de son intérêt d'autrefois depuis que la bibliothèque cantonale avait largement ouvert ses portes. L'arrivée de nombreux étudiants étrangers avait ôté à l'esprit de corps ce qu'il avait eu précédemment de compact et de serré. En un mot l'institution tout entière n'excitait plus le même intérêt. De là un grand relâchement et une mauvaise administration du Sénat, d'où résultèrent une dilapidation du fond de la caisse des étudiants et la désorganisation de la bibliothèque. La déconsidération fut telle que lors du renouvellement du Sénat en 1879, ce fut un jeune élève du gymnase qui fut appelé comme consul. L'institution fut abolie cette année-là. La bibliothèque fut placée sous la surveillance d'un professeur aidé de deux étudiants. Elle ne fait plus d'acquisitions et elle sera plus tard incorporée dans la bibliothèque cantonale, lorsque celle-ci sera pourvue de locaux suffisants. La nouvelle organisation universitaire amènera-t-elle la fondation de quelque chose d'analogue? La manière dont les étudiants ont su s'entendre pour subvenir aux charges qui leur incomberent lors de l'inauguration, le fait espérer.

CHARLES ARCHINARD, ancien pasteur.

(*Le Semeur Vaudois.*)

Monuments historiques.

Lorsque, l'année dernière, le Grand Conseil adopta la loi sur la conservation des monuments historiques, celle-ci fut assez mal interprétée par un certain nombre de personnes, qui crièrent à l'arbitraire, à la violation de la propriété; on ne comprit pas tout d'abord que les monuments historiques d'un pays constituent une véritable richesse nationale et la meilleure source d'instruction qu'il soit possible de trouver; ce sont les livres les plus sûrs, les plus authentiques. Il est donc du devoir de l'Etat de pouvoir veiller d'une façon légale, efficace et pratique à la sauvegarde de ce patrimoine national, tout en garantissant dans la mesure du possible et de la manière la plus équitable les intérêts privés des citoyens.

D'un autre côté tous ceux qui apprécient les monuments du passé comme de précieux auxiliaires des études historiques, accueillirent la nouvelle loi avec une véritable joie. On félicita nos autorités et on alla même jusqu'à dire que le canton de Vaud était le seul en Suisse qui ait pris l'initiative d'une aussi sage et intéressante mesure. On se trompait cependant, car il nous tombe, par hasard, sous les yeux, le document suivant, qui date de 1838, et nous prouve suffisamment qu'à ce sujet nous sommes devancés depuis longtemps:

Le gouvernement du canton de Fribourg vient de prendre une décision qui doit intéresser vivement tous les amis de l'art et de notre histoire. Sur la motion faite au Conseil d'éducation, par l'honorable et savant M. Berchtold, il a été résolu que l'Etat prendrait sous sa garde tous les monuments historiques de l'antiquité et du moyen-âge: églises, chapelles, statues, tableaux, manuscrits, etc.

La chose reçoit une importance particulière par la position de Fribourg où le Moyen-âge s'est prolongé fort longtemps et a laissé de nombreux vestiges. En conséquence de cette décision, les Préfets de districts sont chargés de dresser un état de tous les monuments et objets anciens, ainsi que de veiller à leur conservation. Chaque monastère devra donner au conseil d'éducation une note des manus-

crits qu'il possède. Une somme sera prise sur le budget pour l'entretien des antiquités. Le conseil d'éducation écrit au gouvernement d'Argovie pour obtenir une chronique fribourgeoise déposée à Wettingen.

Bern! mein lieber Bern!

Boutade

O Berne, ville fédérale,
Solennelle dans tes atours,
J'aime ta vieille cathédrale
Et les dentelles de ses tours.
J'aime aussi ton palais où siège
D'un air bonhomme et sans façons
Un président sans privilège,
Et des conseillers bons garçons.
Ça me chiffonne seulement,
Qu'ils parlent trop bien l'allemand...

Si je portais veste et colottes,
En place d'encombrants jupons,
A tes filles, toutes mascottes,
Je redirais, sur tous les tons;
« My corazon! Ma belle amie,
» O my dear, O mia cara!
» A vous mon cœur, à vous ma vie,
» Ma bourse et mes... et coetera. »
J'en dirais bien plus long vraiment
Si je flirtais en allemand.

Sous tes insipides arcades,
Séjour aimé des vents coulis,
Où se tiennent en embuscades
Les rhumes, les torticolis;
Quand la bise souffle et me donne
Des maux qui me font enrager,
Sans crainte d'offusquer personne,
On peut me voir, bon étranger,
Pestant en français hautement!
Dam! Je ne sais pas l'allemand.

Tes cochers sont polis, affables,
Tes dienstmann sont des chérubins,
Et je trouve même agréables
Les hurlements de tes bambins;
Il n'est pas jusqu'à l'affreux dogue
Qui du laitier garde le char
En nous poursuivant d'un air rogue,
De son fauve et sournois regard,
Que je ne trouverais charmant. —
Mais... il aboie en allemand!

Pour Mutz dans sa fosse profonde
J'en pince, parole d'honneur,
C'est le plus beau joujou du monde,
Il est bon enfant et farceur.
Quand il s'assied sur son derrière
Et grogne d'un air gracieux,
Il nous harangue à sa manière;
Aussi, vois-tu mon propre vieux,
Pour répondre à ton boniment
Je vais apprendre l'allemand.

Albertine ANSALDI-PHILIPPE.

(*Le Genevois.*)

Tessot, monnâi et cosandâi.

(Tisserand, meunier et tailleur.)

PAR C.-C. DÉNÉRÉAZ.

(*Inédit.*)

LO MONNÂI. — Dein lo teimps, et mè peinsò que l'est adé lo mémo affèrè ora, lo monnâi allâvè queri à màodrè tsi lè pratiquès avoué lo tsai à redallès et lè senaux à boré, qu'on l'oïessâi veni du tot liein, et l'einmenâvè à moulin lo fromeint et lo màiti qu'on lâi remet-tâi, et quand la granna avâi ètà ècliaffâie eintrè lè duè màolès, et messa ein pussa, le passâvè dein lo boratté qu'ètà on espèce de boué, gros comeint laousse, ein tàila, à gros pertes, et que servessâi de creblio, et qu'ètà semottâ pè lo tic-tac dâo moulin, que lo fasâi allâ comeint quand dou tragues creblioient dè la sablia po fèrè dâo fin motgè, à bin comeint lo creblio d'on moulin à vanâ. Adon la farna passâ à travâi, tandi que lo reprin vint sailli à bet dâo boué tot comeint l'èdhie que soo à bet dè la golettâ dâo borné.

Ora, solet dein son moulin, lo monnâi avâi

bio dju po sè pâyî; l'avâi ne sè pas se l'est on émena à bin on copet pè quartéron, po sa pâyè. mà laissivè dè coté cliâo mésourès et l'est pè fortès z'eimbottâ que poâissivè dein lo sa, et quand reincontrâvè dè la balla granna, l'ein avâi bintout remoâ on part dè quartérons que reimpliacivè pè dâi crinsès. Et quand bin lè dzeins sè dèmauffâvont d'oquiè, lo faillà laissi fèrè et ne pas pipâ lo mot, kâ on ne poivè rein provâ, et tot lo mondo lâi passâvè. Ora vaitès dâi prâovès:

Dâo teimps dâi z'interrogats, iò lè grantès dzeins dèssont allâ à l'èliâie, tot coumeint lè zeinfants, lè menistrès aviont lo drâi dè bramâ fermo et dè fèrè recitâ lo catsimo mémameint âi tot vilhio que n'ousavont pas renasquâ et qu'ètiont bin d'obedzi dè repondrè.

Onna dèmeidze, don, lo ministrè criè on vilhio monnâi po lâi fèrè recitâ lo 8^{me} coumandèment que sè dit: « Tu ne déroberas point. »
— Récitez le 8^{me} commandement, lâi fâ lo menistrè.

Lo monnâi, que sè peinsè que c'est po lâi reprodzi d'avâi trào profitâ dè sè pratiquès, lâi repond:

— Oh! là ne me regarde pas, mossieu le ministre: j'ai remis le moulin à mon fisse Jean-Louis!

Cognâitè-vo ellia dâo monnâi et dâo crucifi?
Eh bin, la vaitès:

Stu monnâi qu'avâi z'u ètà on bravo hommo, avâi z'u dâo guignon et sè dècidâ à fèrè coumeint lè z'auto, kâ vo sèdè: quoui vint pourro vint croûo.

Ye commença don à robâ sè pratiquès; mà tot parâi, après caquiès teimps sa concheince commença à l'âi reprodzi sa conduite et l'allâ à confesse. Ye contâ tot à l'incourâ, que lâi fâ: N'ia pas onco tant dè mau se vo vo z'arrètâ; mà veilli-vo! et po vo doutâ l'einvia dè recommeinci, vo faut teni dein voutron moulin on crucifi et quand l'einvia dè mau fèrè vo preindrâ, vo n'âi qu'à lo vouâiti et *se vo n'êtes pas onna canaille*, mè peinsò que cein va vo z'arreta.

Lo pourro monnâi fe dinsè et cein allâ bin on part dè teimps, dou dzo, que crayo; mà lo troisièmo on lâi amenâ à màodrè dâo fromeint qu'avâi tant bouna man, que ne put pas lâi teni. L'ètiont quie ti trà: lo monnâi, lo sa et lo crucifi. « Eh, quinna balla granna!... nom de nom! » se sè peinsâvè lo monnâi... Cè tsancro dè crucifi! qu'a-ta fauta d'ètrè quie!... Duè bonnès pognès, cein n'est pas on affèrè!... *Se vo n'êtes pas onna canaille!*... Baque! y'ein a tant que lo font et que ne sont pas dâi canaillès!... Enfin, preind son parti; s'ein va contrè lo crucifi qu'ètà acerotsi à mouret et lâi fâ: Ma fâi, tant pis! mà faut que y'ein aussè ion dè no dou que fottè lo camp d'ice!

Adon lo portè frou et la concheince tranquilla, l'a pu fèrè se n'affèrè.

(*La fin samedi.*)

La fin du rouet.

Serix, près Oron, le 12 mai 1899.

Monsieur,

Pardonnez-moi de vous faire attendre si longtemps les quelques mots de réponse que je puis vous donner au sujet de la culture du chanvre dans notre contrée.

Cette culture, comme vous l'avez déjà observé ailleurs, tend, hélas! également ici, à être bientôt tout à fait abandonnée. Seules, quelques bonnes vieilles paysannes, qui tiennent que leurs filles apprennent encore à filer, et possèdent dans leurs garde-robés quelques *dousaines* en bonne toile de *ménage*, sèment toujours un peu de lin ou de chanvre. Mais ces braves femmes deviennent rares, soit dans le Jorat et la Broie, soit dans le Gros-de-Vaud, où les mœurs me sont plus connues.

De là, naturellement, la disparition presque